

Délibération n°2023-09-083

Date de convocation : 20 septembre 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Comité de programmation LEADER - Désignation de représentants

L'an deux mil vingt-trois, le 26 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Vougay, salle Ar Brug, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avaient donné
procuration

M. BRETON Jean-Pierre à Mme CRENN Nicole
M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
Mme GUILLERM Babeth à M. BILLON Henri
M. JEZEQUEL Sébastien à Mme TORRES Sonia
Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis
Mme KERVELLA Julie à Mme CLAISSE Laurence

Absent(s) excusé(s) Mme LE GUERN Marlène

Absent(s) /

Participaient aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, M. ROIGNANT Marc, directeur des services techniques

Secrétaire de séance : Mme HENAFF Marie Claire

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Pays de Morlaix a été retenu Groupe d'Action Locale (GAL) par la Région Bretagne. Une enveloppe de 1 340 594 euros a été attribuée pour financer des projets locaux pendant la période 2023-2027.

Dans la stratégie portée par le Pays, cinq thématiques principales ont été retenues grâce à la concertation menée fin 2022 à laquelle la CCPL a participé :

- Adaptation et exemplarité économique et environnementale
- Services accessibles en milieu rural
- Actions collaboratives pour augmenter le pouvoir d'agir
- Coopération européenne
- Ingénierie LEADER

Les subventions LEADER seront attribuées par un comité de programmation composé de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants et dont la particularité est de regrouper des acteurs privés et des acteurs publics du territoire.

Concernant le collège public, il rassemble notamment des élus de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, de Haut-Léon Communauté, de Morlaix Communauté et du PETR Pays de Morlaix.

2 élus titulaires et 2 élus suppléants issus de la CCPL sont amenés à siéger à ce comité de programmation et qu'il convient donc de désigner.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le bureau en date du 5 septembre 2023 ;

Vu la conférence des maires en date du 19 septembre 2023 ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme Marie Claire Hénaff, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 40 voix pour et 4 absentions (MM. Jean Jézéquel, Bruno Cadiou, Gilbert Miossec et Dominique Pot) :

- **Désigne les représentants de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau au sein du comité de programmation LEADER du Pays de Morlaix tel que :**
 - o **titulaires : Jean Jézéquel et Bruno Cadiou**
 - o **suppléants : Gilbert Miossec et Dominique Pot**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 2 octobre 2023.

La Secrétaire de séance,
Marie Claire HENAFF.

Le Président,
Henri BILLON.

